

AR Prefecture

017-211701974-20260408-DEL26_04_08_31-DE
Reçu le 14/04/2026



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2026**



Introduction

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Il fait l'objet d'un débat en conseil municipal, dans les conditions prévues par l'article L.2121-8 du CGCT, et donne lieu à une délibération spécifique constatant qu'il a bien eu lieu.

Le rapport est ensuite transmis au préfet ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

I – ELEMENTS CONTEXTUELS

1. Un contexte économique, financier et politique incertain

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général, des tensions commerciales, et un contexte géopolitique compliqué, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la **Banque de France**, le produit intérieur brut a progressé de 0,9 % en 2025 et devrait être de 1 % en 2026.

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée à partir de 2024 pour s'établir ainsi à **0,9 %** en 2025 mais en conservant des effets persistants. Les tensions internationales dans le Golfe Persique, si elles venaient à durer, pourraient relancer un phénomène inflationniste analogue au précédent.

Aussi l'inflation prévue à 1.4% en 2026 selon les estimations de l'**INSEE** et de la **Banque de France**, pourrait être largement supérieure avec des conséquences importantes sur les finances des collectivités locales.

A cela s'ajoute le fait que les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux notamment : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

Enfin les taux d'intérêt restent relativement élevés malgré une baisse sensible (actuellement de 2% contre 4% au plus fort de la crise. Pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

Concrètement il ressort de ces éléments contextuels que les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent plus vite que les recettes ce qui réduit d'autant leur capacité à investir.

21 Le projet de loi de finances pour 2026

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires. L'effort demandé aux collectivités locales est évalué par le Gouvernement à 2 Md€.

> Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation

Le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025). Cette absence de revalorisation entraînera une baisse de la **Dotation forfaitaire** pour environ la moitié des communes.

La loi de finances confirme la hausse des dotations de péréquation. La **Dotation de solidarité rurale (DSR)** sera abondée de +150 M€ et la **Dotation de solidarité urbaine (DSU)** de +140 M€.

> Diminution de la compensation de l'abattement de 50% sur les valeurs locatives des établissements industriels

La loi de finances pour 2021, à l'issue de la crise sanitaire, avait réduit de 50 % les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels.

Une compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités locales concernées avait alors été instaurée, financée par un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR).

La loi de finances pour 2026 prévoit que **la compensation versée aux collectivités concernées par l'Etat sera réduite de 19,3 %** et la baisse supportée par chaque commune et EPCI ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice n-2.

> Correction de l'abattement sur les terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties

La loi de finances pour 2025 a élevé de 20 % à 30 % l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La loi de finances prend en compte la perte de recette substantielle que représente cette mesure pour les communes rurales, et prévoit d'augmenter de 50 % la compensation de cet abattement.

> Abandon de la création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)

La version initiale du PLF 2026 prévoyait de fusionner la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT). Sous la pression du Parlement, ce projet a été abandonné.

A noter : le **Fonds vert**, malgré une augmentation par rapport au projet de loi de finances d'octobre, subira une diminution des autorisations d'engagement par rapport à 2025.

> Fusion de la TLV et de la THLV

La loi de finances prévoit de mettre fin à la distinction entre la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'Etat dans les communes en tension, grandes villes ou zones très touristiques, et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) perçue par les communes en zone non-tendue qui ont décidé de l'activer.

Les deux taxes seront fusionnées en une taxe sur la vacance des locaux (TVLH) et son produit sera intégralement réservé aux collectivités.

Les délibérations antérieures des communes cesseront de produire leurs effets à compter du 1^{er} janvier 2027. Une nouvelle délibération sera nécessaire. Les possibilités d'accroître le taux d'imposition seront plus grandes.

> Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales prévoit, en 2026, une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. **Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.**

AR Prefecture

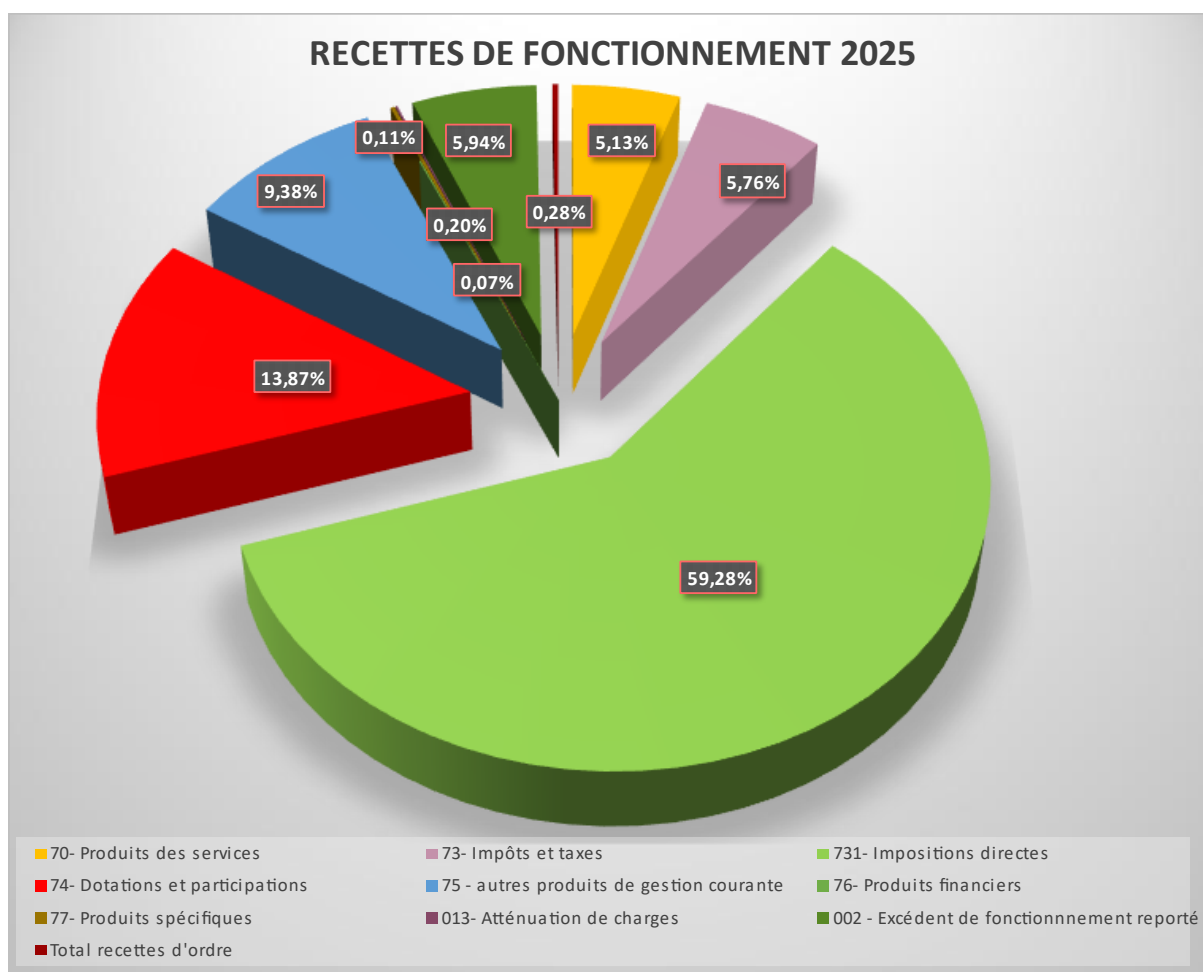
017-211701974-20260408-DEL26_04_08_31-DE
Reçu le 14/04/2026

> Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Les bases locatives des locaux d'habitation augmenteront de **+0,8 %** en 2026. Cette évolution est à prendre en compte dans l'estimation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des deux taxes foncières.

II – RETROSPECTIVE

1-Les recettes de fonctionnement



Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection BP 2026
13	Atténuations de charges	38 307,58 €	33 763,00 €	9 846,12 €	15 000 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	503 307,84 €	592 923,30 €	534 627,80 €	540 000 €
73	Impôts et taxes	5 774 437,41 €	5 865 867,04 €	6 071 556,89 €	5 400 000 €
74	Dotations, subventions et participations	1 316 393,00 €	1 371 748,50 €	1 356 212,38 €	1 250 000 €
75	Autres produits de gestion courante	860 631,49 €	998 011,05 €	890 907,40 €	890 000 €
76	Produits financiers	209,85 €	7 813,88 €	6 664,93 €	6 500 €
77	Produits exceptionnels	16 268,96 €	14 428,23 €	18 261,03 €	10 000 €
002	Excédent de fonctionnement reporté				553 400 €
	Totaux	8 517 391,23 €	8 380 121,73€	8 888 086,55 €	8 664 900 €

Evolution du produit fiscal

Taxes	Taux 2024	Produit fiscal 2024	Taux 2025	Produit fiscal 2025	Projection 2026
Taxe foncière bâti (TFB)	41, 41 %	2 710 076 €	41, 41 %	2 757 906 €	2 805 942 €
Taxe foncière non bâti (TFNB) et taxe additionnelle	48, 12 %	51 450 €	48, 12 %	40 197 €	41 335 €
Taxe d'habitation (TH) – Résidences secondaires	15, 90 %	183 358 €	15, 90 %	164 247 €	133 210 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21, 41 %	735 598 €	21, 41 %	732 008 €	752 776 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		429 976 €		428 867	430 462
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)		44 635 €		45 437 €	46 908 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		342 531 €		366 945 €	366 947 €
Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)		62 410 €		62 410 €	62 410 €
Dotations compensatrices de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)		23 333 €		0 €	0 €
Contribution (suite à surcompensation)		-561 739 €		-571 730 €	-582 383 €
TOTAUX		4 021 628 €		4 026 287 €	4 057 607 €

Evolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	Projection 2026
Dotations forfaitaires	529 584 €	504 950 €	508 384 €	313 787 €	288 286 €	203 059 €
Dotations de solidarité rurale	201 100 €	234 777 €	232 090 €	237 797 €	276 566 €	309 057 €
TOTAL DGF	730 684 €	739 727 €	740 473 €	551 584 €	564 852 €	512 116 €

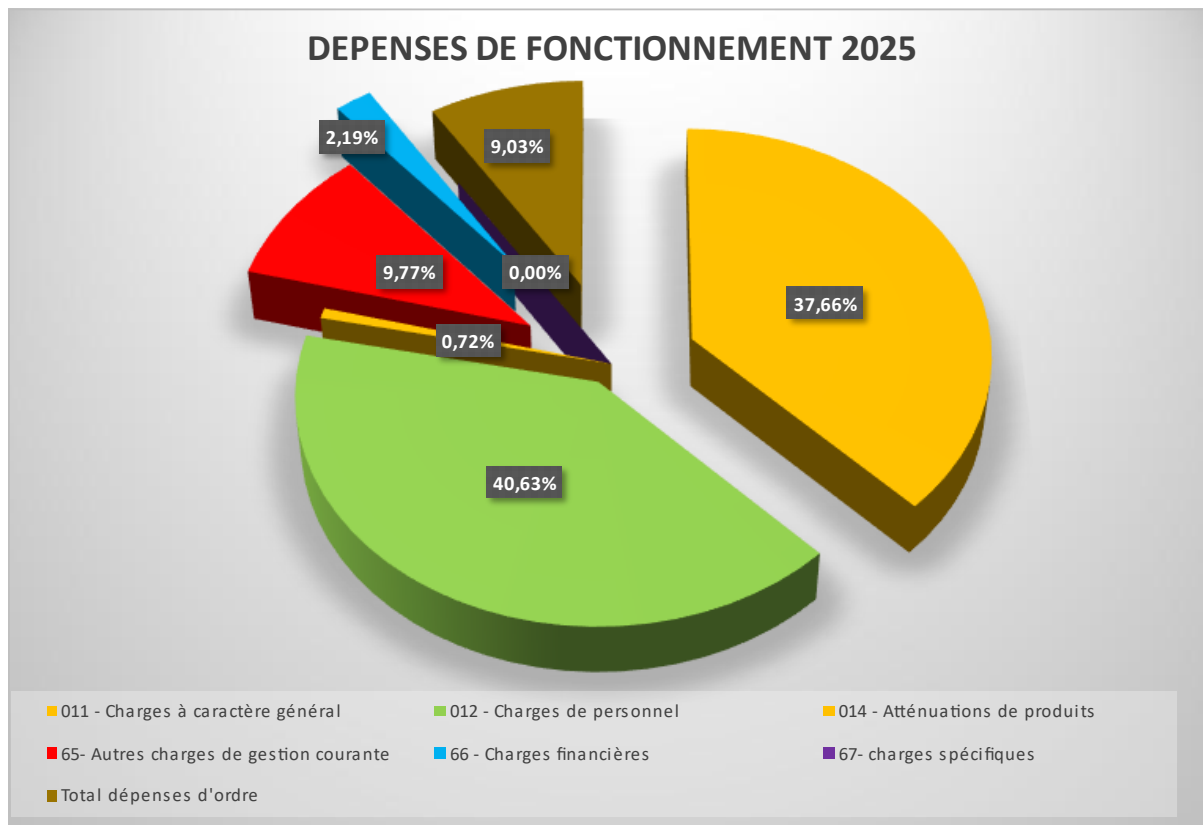
Prélèvements sur les produits des jeux (Casino + jeux en ligne)

	2022	2023	2024	2025
Prélèvements sur les produits des jeux	1 208 022,46 €	1 325 923,08 €	1 356 814 €	1 372 639 €
<i>Dont les jeux en ligne</i>	42 013,55 €	40 878,08 €	44 153,80 €	46 919,44 €

2-Les dépenses de fonctionnement

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente la répartition en % des chapitres de la section de fonctionnement.



Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection BP 2026
11	Charges à caractère général	3 009 392,11 €	3 120 401,69 €	3 028 109,74 €	3 500 000 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	3 233 126,07 €	3 227 900,17 €	3 311 745,53 €	3 600 000 €
14	Atténuations de produits	5 629,00 €	20 560,00 €	58 357 €	2 000 €
65	Autres charges de gestion courante	503 302,44 €	725 567,47 €	796 731,50 €	800 000 €
66	Charges financières	164 265,90 €	164 658,38 €	178 851,07 €	120 000 €
67	Charges exceptionnelles	173 138,90 €*	7 117,42 €	251,41 €	7 000 €
023	Virement de la section de fonctionnement				635 900 €
	Totaux	7 088 854,42 €	7 266 205,13 €	7 374 046,25 €	8 664 900 €

*En 2023 : imputation subvention d'équilibre + reversement exceptionnel d'une dotation à l'Etat

3. Les investissements

Synthèse des recettes d'investissement

Année	2022	2023	2024	2025
Subventions d'investissement	612 498 €	776 939 €	1 909 193 €	801 456 €
FCTVA	376 228 €	893 920 €	561 122 €	380 203 €
Divers (dont taxe d'aménagement)	68 281 €	67 026 €	47 069 €	94 885 €
Opérations pour le compte de tiers	101 257 €	0 €	3 582 €	0 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	471 278 €	1 762 776 €	752 256 €	951 514 €
Emprunts	2 861 497 €	1 287 610 €	0 €	796 960 €
Recettes d'ordre	820 991 €	673 666 €	675 719 €	955 490 €
Recettes d'investissement	5 418 577 €	5 479 317 €	3 996 584 €	4 596 558 €
Résultat reporté d'investissement	0 €	0 €	0 €	131 877 €

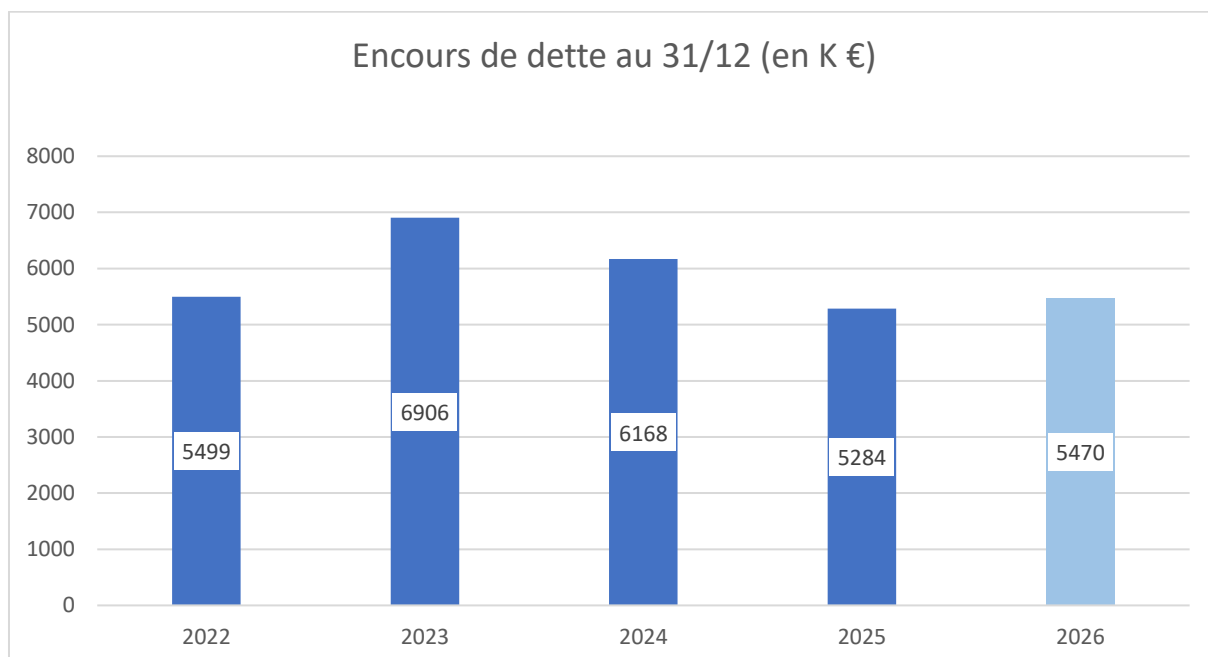
Synthèse des dépenses d'investissements

Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	5 790 719 €	3 540 718 €	2 515 638 €	3 642 911 €
Remboursement de la dette	445 811 €	162 888 €	629 329 €	806 056 €
Dépenses d'ordre	0 €	2 711 €	56 670 €	245 404 €
Total dépenses d'investissement	6 236 530 €	3 706 317 €	3 201 637 €	4 694 371 €
Déficit reporté d'investissement	1 027 565 €	2 120 833 €	546 346 €	0 €

4. Endettement

4-1 L'évolution de l'encours de dette

Au 01/01/2026, l'encours de la dette s'élève à 5 470 489.54 €.



4-2 Structure de la dette

Les emprunts et avances restant à rembourser pour les différents budgets se décomposent comme suit :

Budget principal

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
70 - CDC (LA 2,50 %)	01/01/2016	40 680,05 €	6 350,37 €	47 030,42 €	215 975,95 €	Pôle Emploi Résidence Philippe – (Loyer annuel 128 540,12 €) (fin 01/10/2030)
79 - CDC (LA 0,50 %)	01/04/2019	8 590,83 €	2 521,04 €	11 111,87 €	178 018,94 €	CLLAJ - rbt en fin d'année avec loyer (35 935,05 €) (fin 01/01/2044 pour le 79 et 01/01/2034 pour le 80)
80 - CDC (LA 0,95 %)	01/04/2019	9 106,39 €	703,90 €	9 810,29 €	77 766,85 €	
86 - CRCA (1,71 %)	15/08/2019	1 971,85 €	494,95 €	2 466,80 €	29 681,41 €	prêt complémentaire CLLAJ - rbt en fin d'année avec loyer
106 - CDC (LA 2,10 %)	01/06/2023	6 750,00 €	5 310,06 €	12 060,06 €	251 437,50 €	Bât A2 - Loyers mensuels (143 478,02 €) (fin 01/01/2063 pour le 106 et 01/01/2062 pour le 598)
598 - CDC (LA 2,30 %)	01/04/2025	62 162,16 €	50 855,01 €	113 017,17 €	2 253 378,38 €	
84 - CRCA (1,71 %)	15/03/2019	13 545,59 €	3 256,05 €	16 801,64 €	195 474,22 €	14 rue Ruibet-Gatineau – (47 990,53 €) Loyers étudiants (fin 15/12/2038)
100 - CRCA (1,19 %)	15/12/2022	8 101,19 €	2 311,45 €	10 412,64 €	197 269,10 €	10 av. des Poilus - Loyers mensuels (14 964.84 €)
105 - CRCA (2,37 %)	15/06/2023	17 508,63 €	11 849,81 €	29 358,44 €	506 525,00 €	Trx réhabilitation Imm. 12 av. des Poilus (9 950,00 €)- Loyers mensuels
95 - Eau CRCA (2,21 %)	15/01/2015	16 918,10 €	3 511,06 €	20 429,16 €	166 593,81 €	Service Eau - rbt par CDCHS
94 - Eau CE (3,39 %)	05/12/2010	12 179,27 €	2 063,53 €	14 242,80 €	66 419,16 €	
97 - CE (0,47 %)	20/06/2022	126 599,07 €	3 612,31 €	130 211,38 €	768 575,78 €	Acquisition des terrains à l'EPF - La Mouillère
110 - CE (2,41 %)	05/09/2025	- €	13 496,00 €	13 496,00 €	560 000,00 €	PRET RELAIS FCTVA 2024
SDEER		76 546,53 €	- €	76 546,53 €	3 373,44 €	
Totaux		400 659,66 €	106 335,54 €	506 995,20 €	5 470 489,54 €	

AR Prefecture017-211701974-20260408-DEL26_04_08_31-DE
Reçu le 14/04/2026Chauffage urbain

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
3 - CE (3,39 %)	05/12/2010	49 067,84 €	8 313,76 €	57 381,60 €	265 790,99 €	Extension réseau (fin 05/01/2034)
5 - CE (3,39 %)	05/01/2012	79 760,70 €	16 725,66 €	96 486,36 €	529 715,65 €	Construction 3ème chaufferie + extension réseau (fin 05/01/2032)
7 - CE (3,84 %)	10/09/2025	87 000,00 €	63 892,80 €	150 892,80 €	1 696 500,00 €	Remplacement chaudière (fin 10/06/2045)
Totaux		215 828,54 €	88 932,22 €	304 760,76 €	2 492 006,64 €	

Bâtiment industriel Heurtebise

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
1 - CE (3,39 %)	05/12/2010	9 473,12 €	1 605,04 €	11 078,16 €	51 661,72 €	Construction pôle traitement eau thermique (fin 05/01/2034). Loyer 20 739 € HT
Totaux		9 473,12 €	1 605,04 €	11 078,16 €	51 661,72 €	

Hébergements touristiques

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
2 - CM (LA 2,15 %)	10/04/2025	12 800,00 €	6 785,46 €	19 585,46 €	310 400,00 €	Aménagement AACC (fin 10/01/2050)
1 - CE (1,55 %)	05/10/2017	15 777,85 €	3 035,55 €	18 813,40 €	201 739,63 €	Aménagement AACC (fin 05/07/2037)
11 - CRCA (4,08 %)	15/08/2025	11 500,00 €	8 973,46 €	20 473,46 €	224 250,00 €	Tvx Camping (fin 15/05/2045)
1 - CE (1,54 %)	05/05/2018	22 059,10 €	4 423,10 €	26 482,20 €	297 296,86 €	Tvx Log Curistes (fin 05/04/2038)
Totaux		62 136,95 €	23 217,57 €	85 354,52 €	1 033 686,49 €	

Energies renouvelables

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
1 - CDC (LA 1,4916 %)	01/04/2018	8 289,62 €	2 760,18 €	11 049,80 €	116 783,24 €	Ombrières + Photovoltaïques SMA
2 - CDC (1,5312 %)	01/04/2018	7 322,27 €	1 457,01 €	8 779,28 €	97 891,95 €	Ombrières + Photovoltaïques SMA

AR Prefecture017-211701974-20260408-DEL26_04_08_31-DE
Reçu le 14/04/2026

3 - CE (1,55 %)	05/03/2018	2 437,71 €	480,25 €	2 917,96 €	31 895,33 €	Ombrières
2 - CRCA (1,71 %)	15/08/2019	3 678,07 €	923,21 €	4 601,28 €	55 363,23 €	Ombrières
Totaux		21 727,67 €	5 620,65 €	27 348,32 €	301 933,75 €	

Structure multi-accueil

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
2 - CRCA (1,67 %)	15/10/2017	1 394,11 €	290,97 €	1 685,08 €	17 944,53 €	Construction SMA
5 - CDC (1,5312 %)	01/04/2018	18 151,17 €	3 611,75 €	21 762,92 €	242 663,72 €	Construction SMA
Totaux		19 545,28 €	3 902,72 €	23 448,00 €	260 608,25 €	

Forages, eaux et géothermie

EMPRUNTS	Date de début	Rembt Capital	Rembt Intérêts	Annuités 2026	Capital restant dû au 01/01/26	Objet du prêt
4 - CE (LA 2,85 %)	02/04/2024	122 055,68 €	45 042,86 €	167 098,54 €	1 617 237,56 €	Tvx Forage Soenna 2
1 - CDC (1,281 %)	01/01/2025 (souscription en 2017)	35 472,61 €	3 267,47 €	38 740,08 €	267 781,07 €	Réseau Géothermique et Boucle Tempérée
2 - CDC (LA 2,25 %)	01/02/2025 (souscription en 2017)	6 769,44 €	1 795,80 €	8 565,24 €	81 233,48 €	Réseau Géothermique et Boucle Tempérée
3 - CDC (1,3432 %)	01/02/2025 (souscription en 2017)	16 701,49 €	1 551,51 €	18 253,00 €	121 752,94 €	Réseau Géothermique et Boucle Tempérée
1 - CDC (LA 2,30 %)	01/10/2021	36 748,41 €	36 568,19 €	73 316,60 €	1 617 284,38 €	Forage SOENNA 2 (travaux de raccordement hydraulique)
Totaux		217 747,63 €	88 225,83 €	305 973,46 €	3 705 289,43 €	

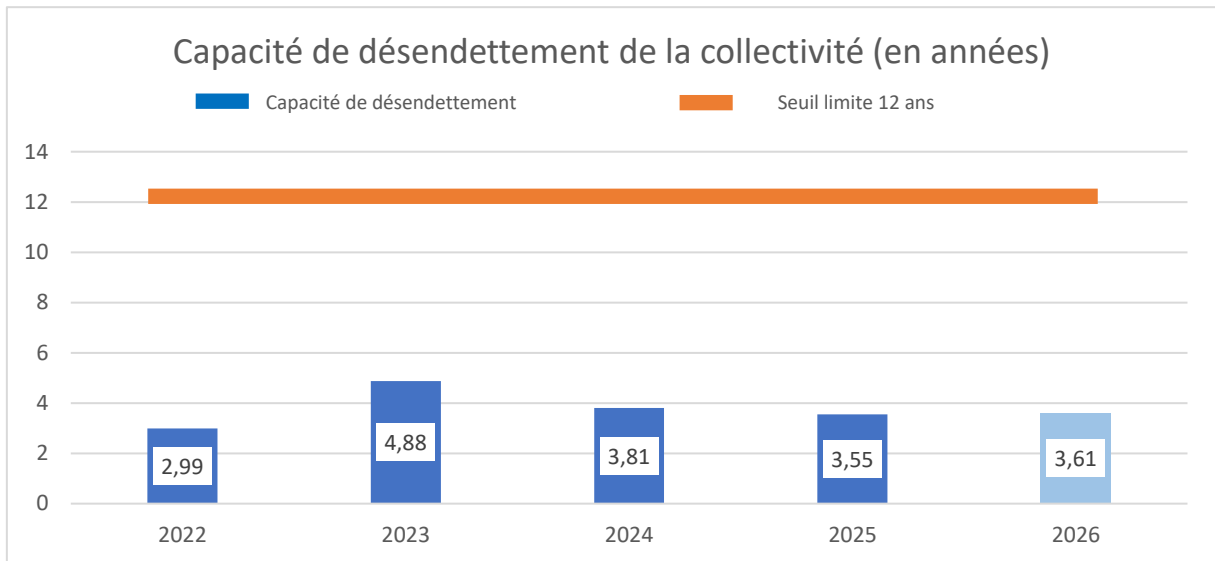
Emprunt de 4 000 000 souscrit en 2025 mais remboursement en 2029

4-3 La solvabilité de la communeCapacité de désendettement au 01/01/2026 : **3.61 années**

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Une

spirale négative se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.



III - PROSPECTIVE

Les orientations envisagées pour 2026

Budgets	Principales actions et opérations envisagées 2026
Budget commune	Cloître des Carmes : Aménagement paysager Accueil de loisirs : Travaux de performances énergétiques Avenue du 19 mars 1962 : Aménagement piétons et cyclables et aménagements paysagers Voirie : mise en accessibilité des trottoirs Requalification du chemin de la Mouillère Base de loisirs : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux cabane islandaise et capitainerie - Réfection du bassin de baignade et mise en œuvre des études sur la filtration des eaux de baignade Vidéo-protection – Renouvellement et extension du parc (programme pluriannuel) Installation de mobiliers urbains et entretien des bords de Seugne Réaménagement square Leclerc Requalification des halles et de son quartier (poursuite études) Installation de structures éphémères Réhabilitation de la salle des fêtes (sanitaires, vestiaires et espace de préparation) Création d'un parc canin Aménagement nouvel espace associatif stade Henri Chat-Locussol (études et ingénierie) Aides à l'installation de nouveaux commerces en centre-ville (section de fonctionnement)
Budget annexe Chauffage Urbain	Acquisition chaudière fioul Travaux hydro-accumulation Raccordement au réseau existant des habitations (dont lotissement Cité des Peupliers) Travaux de maintenance du réseau
Budget annexe Structure multi-accueil	Mise aux normes de la clôture
Budget annexe Forage, Eau et géothermie	Analyses eaux de rejet dans la Seugne Etude de faisabilité PAC alimentée par géothermie Entretien du puit LOMEGA Lagune des Antilles : réfection de la géomembrane
Budget Cinéma	Changement lampes projecteur + changement « nez » de marche